

Charte des membres de l'Association

Les Jardins des Délices

Les Voeux des Délicieux Jardiniers

Cette Charte a été construite par les membres de l'Association dans le but de formaliser les principes qui motivent et guident nos activités.

Notre Charte s'inspire des buts de l'Association, qui sont

d'encourager le jardinage, la biodiversité, la culture et les rencontres entre personnes de tous âges, au Parc des Délices et son voisinage immédiat, et de fédérer les habitants du quartier autour de projets communs.

Notre Charte s'inspire aussi de l'esprit de l'Association que nous voulons participatif et convivial ; dans ce sens-là l'Association est ouverte à toute personne résidant dans le quartier. Les statuts et la Charte, que tout nouveau membre et toute nouvelle membre doit accepter, sont publiquement disponibles.

En devenant membre de l'Association, je m'engage à respecter les principes de cette Charte et à les cultiver pour que notre association produise de beaux fruits.

Nom :

Signature :

Date :

La place de chacun et de chacune

Les Jardins des Délices sont des Jardins collectifs. Pour que chacun y trouve sa place et puisse s'y exprimer, nous accueillons les jardinier.e.s régulier.e.s et occasionnel.le.s et nous sommes attentifs aux droits et opportunités de chacun d'entre nous.

Les nouvelles membres et les nouveaux membres s'engagent à prendre connaissance des pratiques de l'Association et des aménagements sur la parcelle, de respecter les plantes, les aménagements, les autres membres et le voisinage et à devenir un.e jardinier.e autonome dans le respect de l'esprit de l'Association. Notamment, les jardinier.e.s évitent de marcher sur les parcelles, respectent les directives du compost, consultent le plan de plantations et indiquent ce qu'ils ont planté et où.



Le bon fonctionnement de l'Association nécessite un engagement de la part de chacun (participation aux chantiers, arrosage durant l'été, administration ou autre). Un investissement individuel tout au long de l'année est souhaité, en prenant part aux décisions et à l'organisation, non seulement pour la beauté de nos Jardins, mais également pour faire vivre l'association.

Le bon fonctionnement des Jardins demande également un effort de communication de la part de chacun, notamment à propos des lieux de plantation, des travaux à faire ou effectués, et les engagements (participation aux chantiers, arrosage durant l'été). Chaque membre s'engage à faire cet effort de communication, sachant que différents moyens existent pour cela, dont les échanges en personne lors des moments de jardinage en commun, le groupe WhatsApp, le mail, le site web ou la page Facebook.

Apprendre à jardiner

Une grande partie des nouveaux membres de l'Association a peu d'expérience de jardinage et vient pour apprendre, pour découvrir. Chaque membre l'association y amène ses compétences, ses connaissances. Il reste probablement à chacun aussi des choses à apprendre. Nous y sommes sensibles. Toutefois, en devenant membre chacun s'engage à viser à devenir autonome dès que possible ; dans le respect des membres existants qui sont là pour jardiner et non pour être enseignants ou animateurs.

Les membres du Comité orientent volontiers les nouveaux venus et tachent d'organiser régulièrement des cours de jardinage pour aider les nouveaux à prendre leur place aux Jardins.

Le respect de la biodiversité et de l'environnement

Nous ne nous attaquerons aux plantes et insectes nuisibles qu'au moyen de produits biologiques, tenant compte que la notion de nuisance peut être subjective, et tenant compte du désir de l'Association de protéger et maintenir la biodiversité. Pour respecter le sol, l'eau et l'environnement en général, nous n'utilisons pas d'intrants chimiques tels que pesticides, herbicides ou autres biocides, nous limitons nos arrosages et arrosons dans la mesure du possible, avec l'eau de pluie (stockée dans le tonneau bleu).

L'association s'engage à respecter la [Charte des Jardins](#). Nous nous engageons à entretenir et à aménager le terrain pour favoriser la survie de la petite faune sauvage: oiseaux, hérissons, papillons, lézards, batraciens, etc. Les membres de l'association s'engagent à prendre connaissance des aménagements et de ne pas les déplacer sans avoir consulté les autres membres de l'Association.

Nos outils

Pour jardiner nous avons réuni des outils. Ceux-ci nous ont été donnés, prêtés (par des membres, d'autres particuliers ou associations, et la Ville de Genève) ou achetés par l'Association. Nous prenons soin de ces outils et nous les rangeons après leur utilisation pour que nous ne les perdions pas, qu'ils durent et que nous puissions les utiliser lorsque nous en avons besoin. Ils seront stockés dans le coffre, dont le code n'est connu qu'aux membres qui se sont acquittés de leur cotisation et signé cette Charte.

Nous savons que les outils peuvent blesser, nous gardons donc à l'esprit les considérations de sécurité lors de leur utilisation ou de leur rangement.

La question de la responsabilité, notamment celle des enfants

La participation aux activités dans et autour des Jardins des Délices se fait sous la responsabilité de chacun. Les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents, et non sous celle d'autres membres de l'Association qui pourraient être présents.

La vie en commun au Parc

L'esprit de l'Association est participatif et convivial. Nous respectons les besoins de chacun y compris ceux du voisinage. Nous sommes particulièrement attentifs à ce point, sachant que ce parc a une histoire mouvementée et que nous souhaitons contribuer à la beauté et la sécurité au parc, ainsi qu'au sentiment d'appartenance des uns et des autres. Pour ceci nous faisons attention à ne pas créer des nuisances et nous construisons une relation avec le voisinage qui permette un dialogue pour que les besoins de chacun soient considérés et respectés (le calme, d'une part et le besoin d'organiser des moments de convivialité, d'autre part).

Le respect du voisinage et le sentiment de sécurité dans le parc est favorisé si nous montrons que nous en prenons soin, soit par le jardinage et l'entretien, soit en rangeant notre matériel (outils, chaises, tables, vaisselle) et en évacuant nos déchets. Nous savons que le bruit et la lumière peuvent déranger le voisinage alors nous sommes attentifs à ce que ces dérangements ne soient qu'occasionnels.

En cas de malentendu ou de conflit

Dans l'activité collective des malentendus et des désaccords peuvent survenir. Nous les exprimons et les écoutons, et cherchons une solution avec calme et bienveillance. Si le différend ne peut pas être résolu par les parties impliquées, celles-ci s'adressent alors au Comité de l'Association pour une médiation et/ou une décision.

Adoptée par les membres de l'Association en novembre 2014.

Révisée par les membres réunis en Assemblée générale en avril 2018